

1. **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATION DE SERVICE :**

Toute commande passée à **Dépann' Micro Express** entraîne de la part du client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions générales de vente quelles que soient les stipulations même contraires pouvant figurer sur les bons de commande du client, sur ses conditions générales d'achats ou sur tout autre document émanant de lui. Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation express de notre part.

2. **NOS PRIX :**

Les prix indiqués sur nos tarifs sont susceptibles de modifications sans avis préalable. Ils s'entendent hors taxes, nets d'escomptes. Ils comprennent le démontage si nécessaire de l'installation ou des travaux annexes qui feraient l'objet d'une facturation globale. Les prix indiqués sur nos devis seront maintenus pendant quinze jours à compter de son acceptation. Concernant le délai de dépannage, nous nous engageons d'intervenir dans les 24h00, dans les meilleurs délais. Pour toute intervention d'un montant inférieur à 150 Euros un devis oral toutes taxes comprises sera établi lors de la demande d'intervention exprimée par le Client. Un devis écrit pourra être établi si le client en exprime le besoin. Pour toute intervention d'un montant supérieur ou égal à 150 Euros un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des produits nécessaires ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Ce devis précisera également la durée de validité de l'offre.

3. **RETARD DE PAIEMENT A L'ECHEANCE :**

Dans le cas où le client ferait défaut dans le règlement de toute somme due à **Dépann' Micro Express** à une échéance quelconque, conformément à la clause de déchéance de terme, l'ensemble de la créance deviendra immédiatement exigible. **Dépann' Micro Express** se réserve le droit avec ou sans préavis de suspendre toute dépannage au client. Le client supportera tous les frais engagés par le vendeur pour le recouvrement des sommes dues, et ce par l'intermédiaire d'une société de recouvrement. Tout retard de paiement entraînera la facturation de pénalités calculées à compter du premier jour suivant le jour de l'échéance sur la base de deux fois le taux légal en vigueur.

4. **CLAUSES DE RESERVE DE PROPRIETE :**

Le transfert de propriété des marchandises vendues n'interviendra qu'au complet encaissement de leur prix, tout défaut de paiement à l'échéance entraînant de plein droit la résiliation du contrat de vente. Tous les équipements et fournitures sont vendus à part du dépannage.

5. **LIMITES D'INTERVENTIONS :**

Dépann' Micro Express se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute Prestation convenue si :

- l'installation et/ou l'utilisation des Equipements du Client est non conforme aux préconisations du constructeur et/ou éditeur
- le technicien **Dépann' Micro Express** juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui
- la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'utilisation de logiciels ou contenus illicites ou obtenus de manière illégale sont de nature à interrompre l'intervention

6. **GARANTIE :**

Tous nos produits bénéficient d'une année de garantie. Le point de départ de la garantie est le jour de la livraison de la marchandise. Pour être traité par notre service après vente, tout retour de marchandise aura fait l'objet d'une demande d'autorisation de retour accompagnée d'une copie du bon de livraison d'origine de la marchandise avec mention du numéro de série de la pièce défectueuse. La marchandise devra être retournée dans son emballage d'origine. Le numéro d'autorisation de retour devra impérativement figurer sur le colis et le bordereau d'autorisation de retour être joint à la marchandise. Le retour devra être effectué dans les 5 jours ouvrés qui suivent la communication de l'autorisation. Certains constructeurs offrent des délais de garantie supérieurs à un an. Cette garantie n'engage que les constructeurs, **Dépann' Micro Express** n'assurant que le rôle d'intermédiaire entre le client et le constructeur.

Limites : La prestation est "hors contrat" du fait que la panne est due :

- à un environnement physique non conforme aux spécifications du constructeur ou aux règles de sécurité,
- à une utilisation anormale (volontairement ou non),
- à un évènement accidentel (incendie, inondation, foudre...),
- à un cas de force majeure (grève, émeute) et/ou à une cause exonératoire (impossibilité d'accès à un local, conditions défectueuses d'alimentation électrique...)

7. **LITIGES ET RETOUR DE MARCHANDISES :**

Le matériel est vendu dans l'état où se trouve tel reconnu par l'acquéreur, sauf garantie légale de vices cachés. Un remboursement sera envisageable, mais une décode sur le prix d'achat du client.

De 25% sur le prix d'achat sous les 5 jours

De 75% sur le prix d'achat sous les 21 jours

Pour bénéficier du SAV, il est impératif de présenter la facture et toutes les notices, disquettes, logiciels, pilotes...

Le retour et l'échange ne pourra concerner que les produits n'ayant subi aucune détérioration et parvenant complet dans leur emballages d'origines (la notice, le cd-rom, les câbles...)

8. **LOI INFORMATIQUE & LIBERTE :**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par **Dépann' Micro Express**. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant **Dépann' Micro Express**, 22/13 Résidence les Saules Avenue du Président Hoover- 59000 Lille

9. **ATTRIBUTION DE JURIDICTION :**

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, seul sera compétent le Tribunal de Commerce Lille, même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel de garantie.

